



**ARRÊTÉ PRONONÇANT LA FERMETURE D'UN ERP
CESSATION PARTIELLE D'ACTIVITE
HOTEL RESTAURANT « LA POMME D'OR »**

ARRÊTÉ N° 2026_028

Le Maire de la Commune de VOUGY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2 ;

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R.143-23, R.143.24 et R.143-45 ;

VU le décret n° 95-260 du 08 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risque d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie, complété par l'arrêté du 22 juin 1990 pour les établissements recevant du public de 5^{ème} catégorie ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/CAB/SIDPC/2016/0077 du 30 septembre 2016 portant création de la commission de sécurité incendie et d'accessibilité de l'arrondissement de Bonneville ;

Considérant que l'établissement hôtel restaurant « La Pomme d'Or » de type O, catégorie 5, sis Vougy, 52 route du Mont-Blanc n'exerce plus l'activité d'hôtel,

A R R Ê T E

Article 1 : l'établissement « La Pomme d'Or » sur la commune de Vougy, sera fermé au public en ce qui concerne les activités de type O (hôtellerie) à compter de la notification du présent arrêté à l'exploitant. Les activités de type N (débit de boissons, restaurant) pourront se poursuivre.

Article 2 : la réouverture des locaux au public destinés aux activités de type O ne pourra intervenir qu'après une visite de la commission de sécurité qui s'assurera du bon respect du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique et sur autorisation délivrée par arrêté municipal ;

Article 3 : Monsieur le Maire de Vougy et Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame Odile MANGIN, exploitant
- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marignier
- Monsieur le chef du centre de secours de Bonneville
- Capitaine Gessat, président de la Commission Consultative Départementale pour la Sécurité et l'Accessibilité de l'arrondissement de Bonneville

Fait à Vougy, le 14/04/2026

Le Maire



Yves MASSAROTTI